



**Guide de procédure du Conseil national sur la
santé et le bien-être des animaux d'élevage
pour mener les examens nationaux de la
commercialisation des groupes d'animaux
vulnérables**



Le présent document a été préparé par le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Fondé en 2010, l'organisme conseille les gouvernements et l'industrie de la production alimentaire de source animale sur tous les aspects de la santé et du bien-être des animaux d'élevage au Canada, en appui à la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage du Canada. Il est cofinancé par le secteur canadien des productions animales, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les membres du Conseil sont désignés par leur base en raison de leurs vastes connaissances de la santé et du bien-être des animaux d'élevage ou de la santé publique et parce qu'ils sont disposés à aborder des sujets et à formuler des conseils dans le contexte d'Une seule santé.

Le Conseil remercie les membres de son comité sur le bien-être animal pour leur travail d'élaboration du présent document et pour leur temps et leur engagement à améliorer le système de santé et de bien-être des animaux d'élevage du Canada.

David Fraser – chef du groupe de travail
Dave Taylor
Hélène Trépanier
Marco Volpé
Nicole Wanamaker
Jackie Wepruk - CNSAE

Table des matières

Contexte.....	3
Méthode	3
Rapports	3
Suivi.....	4
Examens menés jusqu'à maintenant.....	5
Questions pratiques.....	5

Contexte

Certaines catégories d'animaux – dont les reproducteurs de réforme et les animaux en fin de production – ont souvent une moindre valeur commerciale que les autres, et leur commercialisation (transport compris) peut poser des difficultés pratiques et soulever des préoccupations sur le plan du bien-être animal, de la santé animale et de la biosécurité. Dans le rapport « Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada – 2019 », le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (« le Conseil ») a assumé la responsabilité d'examiner la commercialisation de ces groupes particuliers. Le présent document décrit la procédure pertinente.

Méthode

Après consultation du ou des secteurs concernés, le comité sur le bien-être animal du Conseil proposera au Conseil des questions prioritaires pour examen, discussion et décision.

Lorsque le champ d'activité aura été approuvé par le secteur et par le Conseil, une réunion de consultation sera convoquée avec une vingtaine d'experts représentant une vaste zone géographique (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et côte Ouest) et dotés d'une expérience de haut niveau dans un ou plusieurs domaines (selon la question) : production, transport, commercialisation, surtransformation, médecine vétérinaire, recherche, et réglementation fédérale et provinciale. En réunissant des acteurs aussi divers, il est souvent possible de cerner des problèmes et des solutions qui n'apparaissent pas clairement à un groupe agissant seul. La réunion aboutit généralement à un accord sur un certain nombre de questions à aborder et sur les mesures suggérées.

Le recrutement des experts est en règle générale confié à l'organisme national de chaque secteur concerné, comme les associations nationales des producteurs, des transformateurs de viande et des marchés aux enchères. En l'absence d'un organisme national, les organismes provinciaux peuvent parfois aider. Le principal organisme national de producteurs est impliqué à chaque étape du processus : dans la décision de convoquer la réunion, la planification de la réunion, la recherche d'experts et la production de rapports; il peut aussi fournir du personnel auxiliaire pour organiser la réunion.

Rapports

D'après les discussions à la réunion de consultation d'experts, le président et le personnel de soutien rédigent un « rapport consensuel » des constatations et recommandations et le soumettent à tous les experts consultés pour commentaires et corrections. L'exercice est répété plusieurs fois, normalement jusqu'à ce qu'il y ait consensus sur toutes les questions de

fond. Le rapport de la consultation d'experts est ensuite présenté au Conseil. Celui-ci en discute et formule ses recommandations d'après les mesures proposées par les experts consultés.

Les recommandations couvrent souvent de nombreux aspects; elles peuvent inclure :

- les domaines dans lesquels il faut recueillir plus d'informations,
- les questions qui nécessitent de la recherche scientifique,
- les pratiques à améliorer,
- le matériel de formation ou les programmes qui seraient utiles,
- les voies de communication (fédérales-provinciales, producteurs-transformateurs) à renforcer.

Certaines recommandations peuvent viser le long terme, comme les suggestions de modifications réglementaires (à apporter quand les règlements provinciaux ou fédéraux sont révisés) ou de modifications à intégrer dans la version suivante d'un code de pratiques.

Certaines recommandations supposent aussi des coûts importants, auquel cas des sources de financement proposées peuvent être indiquées.

Le Conseil, en consultation avec les partenaires pertinents, décide ensuite de la meilleure façon d'adresser les recommandations aux partenaires concernés : les organismes de l'industrie, les paliers fédéral-provincial-territorial du gouvernement, les associations de médecins vétérinaires et les établissements d'enseignement et de recherche. En tenant compte de l'avis de la consultation d'experts, le Conseil décide aussi de la meilleure méthode pour disséminer les recommandations. On peut par exemple publier le rapport de la consultation d'experts et les recommandations du Conseil sur le site du Conseil; si les recommandations sont de nature délicate, la consultation d'experts peut recommander (et le Conseil peut décider) d'en retarder la publication jusqu'à ce que les acteurs aient eu le temps d'agir, ou les documents peuvent être publiés sur un site Web sécurisé accessible uniquement aux personnes autorisées.

Suivi

Après la publication d'un rapport et de recommandations, le Conseil, en consultation avec les organismes pertinents, peut décider de mener un exercice de suivi pour évaluer les progrès réalisés à l'égard des recommandations. Il peut pour cela utiliser des informations connues de ses membres, demander aux organismes de rendre compte de leurs progrès, créer un sondage (p. ex. auprès des producteurs, des médecins vétérinaires ou des agents de réglementation) ou convoquer une autre réunion. En règle générale, le Conseil publie ensuite un rapport de suivi des progrès réalisés à l'égard des recommandations. Les acteurs sont invités à communiquer en tout temps leurs progrès à l'égard des recommandations, ou toute autre information connexe, au président du comité sur le bien-être animal du Conseil en envoyant un courriel à info@ahwcouncil.ca.

Examens menés jusqu'à maintenant

- La réunion sur les vaches laitières de réforme a eu lieu à Ottawa en 2016 avec l'aide des Producteurs laitiers du Canada et le financement du Conseil. D'importantes recommandations ont été appliquées, et d'autres sont en voie de l'être.
- La réunion sur les veaux laitiers mâles en 2019 a été financée par le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique à l'aide des fonds du Partenariat canadien pour l'agriculture; elle a donc été tenue à Vancouver. Entre autres recommandations, les participants ont défini le besoin urgent de faire élaborer par l'industrie et les organismes de réglementation un plan d'application du nouveau Règlement sur le transport des animaux, qui aura d'importantes répercussions sur de nombreuses méthodes de commercialisation actuelles (les démarches en ce sens ont commencé).

Questions pratiques

- Le comité sur le bien-être animal du Conseil peut orienter le processus dans son ensemble; un membre du Conseil peut présider la réunion et prendre l'initiative de préparer le rapport, ou le Conseil peut déléguer cette responsabilité.
- Les producteurs qui participent à la réunion de consultation d'experts devraient inclure au moins un membre du Conseil qui siège au conseil d'administration de l'association pertinente de l'industrie. Cette personne reste en communication étroite avec l'association et présente la perspective générale de l'industrie.
- Il faut des efforts considérables pour recruter les participants, communiquer avec eux, trouver un lieu pour la réunion et travailler avec le président à rédiger, faire circuler et réviser le rapport. Les Producteurs laitiers du Canada ont fourni du personnel auxiliaire lors des examens précédents; un étudiant diplômé de l'Université de la Colombie-Britannique s'est occupé (contre rétribution) de la majeure partie de l'organisation et de l'administration.